Coordonnées du porteur de projet

Personne de contact :

Téléphone de contact :

Adresse mail de contact :

# Appel à projets thématique – Soutien du Centre Public de l’Action Sociale de Charleroi aux micro-projets carolos HIVER 2021

A renvoyer pour le 15 novembre à l’adresse mail suivante : cellule.partenariale@cpascharleroi.be

**Fiche d’identité**

Nom du projet

Identité du porteur de projet

Statut (ex : s’il s’agit d’un Comité de Quartier : président, secrétaire…)

Siège social

Rue

Code postal / Localité :

Personne(s) signataire(s) (nom, prénom, fonction)

Coordonnées de contact

Nom prénom fonction :

Téléphone :

E-Mail :

**N° de compte** sur lequel le montant alloué doit être versé :

Libellé au nom de :**»**

Communication : **Appel à micro-projet CPAS HIVER 2021**

# Objectif du projet

# Public Visé :

# Plus-value du projet

# Description du projet

## Quelles réalisations sont prévues ?

## Etapes et objectifs de celles-ci ?

## Planning?

# Intervenants

* Quelles assurances ou garanties pouvez-vous donner quant à la réalisation effective de votre projet ? (Compétences, nom de personne(s)/d’association(s) de référence, expériences utiles, partenariat(s)etc.) :

# Financement-aide (montant maximal de 2.500€) :

Pour réaliser votre projet, vous avez besoin d’un budget total de 2.500 €

Vous disposez de -€ sur fonds propres // Vous avez obtenu un budget de - € en sponsoring.

|  |  |
| --- | --- |
| Dépenses | Recettes |
|  |  |
|  |  |
|  |  |
|  |  |
|  |  |
|  |  |
|  |  |
|  |  |
|  |  |
|  |  |
|  |  |
|  |  |
|  |  |
|  |  |
| Total | Total |

SOLDE :

Vous demandez une aide d’un montant de \_ \_ \_ \_ \_ \_ € via la subvention allouée par le CPAS (montant total du projet moins les fonds propres moins les montants obtenus via les sponsors).

# Engagement

Si le projet est accepté par le Comité Spécial de l’Action Collective du CPAS, une convention sera établie entre les parties. Celle-ci sera signée par le promoteur du projet ainsi que par le Président et le Secrétaire du CPAS de Charleroi. Un exemplaire sera remis à chacune des parties.

En cas de sélection, les promoteurs de projets s’engagent :

* À informer le CPAS et demander son accord pour toute modification importante du projet initial (exemples : changement de personne responsable du projet, de dates de réalisation,) ;
* À rembourser le montant total de l’aide allouée au cas ou le projet ne serait pas réalisé (ou du solde non utilisé si vous avez obtenu des sponsors en plus ou réalisé des économies) ;
* À rentrer un rapport financier justifiant les montants alloués avec pièces et factures justificatives ad hoc en ce compris les pièces bancaires attestant du paiement de celles-ci ;

Nom et titre éventuel du promoteur du projet :

Fait à Charleroi, le ….

Signature